



# IEAM

## INSTITUT D'EXPERTISE, D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

**N° d'agrément de prestataire de formation : 11 75 40006 75**



<b>BULLETIN D'INSCRIPTION à la FORMATION NEGOCIATION RAISONNEE</b>	
<b>Session(s) choisie(s) :</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Les 3 et 4 juin 2021</b> (Les basiques de la négociation)	<input type="checkbox"/> <b>700€</b>
<input type="checkbox"/> <b>Les 19 et 21 juin 2021</b> (Négociation avec des personnes difficiles)	<input type="checkbox"/> <b>700€</b>

**A retourner par mail : [Ieam-paris@ieam.eu](mailto:Ieam-paris@ieam.eu)**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Fonction : .....

Tél. : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....

S'inscrit à la formation à la Médiation qui aura lieu, **les (compléter les dates)**  
.....  
Par visio-conférence

Ci-joint : chèque bancaire de **700 €** (les basiques de la négociation) ou de **1400 €**  
(Négociation avec des personnes difficiles) à l'ordre de l'IEAM. (Hors frais de repas)  
(qui ne sera remis à l'encaissement qu'à l'ouverture réelle de la session)

Adresse de facturation si différente de l'inscription :  
.....  
.....

J'ai bien noté :

- 1) Cette formation est susceptible d'être annulée si le nombre de 8 participants n'est pas atteint.
- 2) En cas d'annulation par l'IEAM, le remboursement est intégralement réalisé.
- 3) Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué. Le remboursement du solde ne sera pas remboursé si l'inscrit annule sa participation dans les 15 jours précédents le début de la formation.
- 4) Le suivi de ces séances de formation sera validé par une attestation de l'Institut et mentionné dans son annuaire.

**Date et signature :**

**P. J.** Chèque